

Maîtrise de l'énergie : Des incitations financières pour votre projet

Pour vous aider, l'État, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et les collectivités locales, conscients de l'urgence, ont mis en place des aides financières et/ou des incitations fiscales. Ces propositions soutiennent l'effort que les entreprises artisanales et les très petites entreprises consentent à faire pour la maîtrise de l'énergie.

● Les principales dispositions fiscales

- **Amortissement comptable** exceptionnel sur 12 mois pour l'achat de matériels destinés à la maîtrise de l'énergie et pour celui d'équipements de production d'énergies renouvelables. Même dispositif pour l'achat de véhicules neufs mono ou bicarburation, fonctionnant à l'énergie électrique ou au gaz.

- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE)** : au moment d'investir, consultez la liste des équipements éligibles aux CEE. Il est possible de négocier une « remise » directement avec l'installateur ou avec le fournisseur d'énergie (ce dernier récupérera les kWh Cumac associés à votre investissement). Pour en savoir plus, consultez le site : http://www.developpement-durable.gouv.fr/energie/developp/econo/f1e_eco.htm

● Les principales aides financières :

- Aides de l'ADEME aux conseils et sur certains types d'investissements concernant des opérations de protection de l'air et de maîtrise de l'énergie (prestation du cabinet conseil pour les études financé à 50 % dans la cadre d'opérations collectives).

- Aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour le **changement de machine de nettoyage à sec** de dernière génération NF et CE, répondant à l'Arrêté Type 2345 des ICPE (aide de 33 %, calculé sur 70 % du montant HT de la machine).

- Différents dispositifs d'aide à l'investissement suivant les territoires : OCMAC, OPATB...

● Les principaux financements :

- **Les prêts à taux préférentiel** axés sur les investissements concernant la maîtrise de l'énergie et l'environnement, délivrés par certains organismes bancaires, fournisseurs d'énergie, fonds d'investissement (FIDEME) et fonds de garantie (FOGIME).

- **Les financements sous forme de crédit bail** des installations ou matériels destinés à maîtriser l'énergie ou à utiliser une énergie renouvelable (SOFERGIE).

Plus d'informations sur les aides financières :

www.developpement-durable.gouv.fr/energie/sommaire.htm

Plus d'informations sur les financements :

www.asf-france.fr

Renseignez-vous auprès du conseiller Environnement de votre Chambre départementale de Métiers et de l'Artisanat.

Plan de maîtrise des consommations énergétiques

L'utilisation de ratios d'activité a séduit nombre d'entreprises et permet de détecter les dérives. En voici quelques exemples :

$$R1 = \frac{\text{kWh électricité} + \text{kWh gaz}}{\text{Nombre de pièces traitées} / \text{an}} \quad R2 = \frac{\text{kWh électricité} + \text{kWh gaz}}{\text{CA (hors sous-traitance)} / \text{an}}$$

Ainsi, pour un même chiffre d'affaire ou même nombre de pièces traitées, si les valeurs de R1 et R2 diminuent, au cours du temps, cela signifie que les consommations énergétiques diminuent aussi.

Les ratios (R1 et R2) ne présentent d'intérêt que s'ils sont calculés régulièrement et comparés à une période antérieure. Vous pourrez les consigner dans un tableau de bord qui pourra contenir les données suivantes : les consommations énergétiques, votre chiffre d'affaire, le nombre de pièces traitées par semaines, par mois ou par an pour la globalité de l'entreprise ou pour des postes bien précis.

Années mois ou jour	Consommation électrique (kWh)	Consommation Gaz (kWh)	Consommation d'eau (m³)	CA (€HT)	Pièces traitées	R1	R2
---------------------	-------------------------------	------------------------	-------------------------	----------	-----------------	----	----

Cette méthode permet de repérer les dérives de consommation énergétiques et de pouvoir organiser le travail en conséquence ou encore de mettre en place un délesteur sur l'installation électrique. Il permet d'éviter les risques de disjonction quand plusieurs appareils sont utilisés en même temps et de souscrire un contrat de puissance trop élevé, en gérant les circuits définis comme étant non prioritaires.

Où trouver des informations complémentaires ?

- Sur le site du CNIDEP : www.cniddep.com
- Sur le site de l'Environnement et les artisans d'Aquitaine : www.crma-aquitaine-env.fr

Qui peut me conseiller ?

N'hésitez pas à rencontrer le conseiller environnement de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou de votre organisation professionnelle. Il vous aidera dans votre démarche et vous informera sur les aides financières et les dispositions fiscales dont vous pouvez bénéficier. Il pourra aussi répondre à vos questions concernant l'ouverture des marchés de l'énergie.

Maîtrise de l'énergie dans l'Artisanat : des contacts utiles

Assemblée permanente des Chambres de Métiers (APCM)
www.apcm.com

Union professionnelle artisanale (UPA)
www.upa.fr

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS)
46 Avenue du Général de Larminat - 33000 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 98 80 76

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
www.ademe.fr

Conseil Régional d'Aquitaine
www.aquitaine.fr

Vos chambres consulaires

- Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Aquitaine - www.crma-aquitaine-env.fr
353, bd du président Wilson - 33073 Bordeaux Cedex
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne Périgord
Yan Tisné - Tél. : 05 53 35 87 48 - y.tisne@cm24.fr
32, bd Lakanal - BP 5081 - 24005 Périgueux Cedex
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde
Marianne Caritez - Tél. : 05 56 999 142 - marianne.caritez@cm-bordeaux.fr
46, av Général de Larminat - 33074 Bordeaux Cedex
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes
Stéphanie Perbost - Tél. : 05 58 05 81 70 - s.perbost@cma-40.fr
41, av Henri Farbos - BP 199 - 40004 Mont de Marsan Cedex
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot et Garonne
Thierry Planche - Tél. : 05 53 77 47 77 - contact.sde@cma47.fr
2, impasse Morère - 47004 Agen Cedex
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques
Laëtitia MARTIN - Tél. : 05 59 55 82 63 - l.martin@cm64.com
21, bd Jean d'Amou - 64100 Bayonne Cedex

Avec la participation des conseils généraux d'Aquitaine et en partenariat avec :



Maîtrise de l'énergie dans l'artisanat

Pressing - Blanchisserie

Un challenge à portée de main

La Trousse à idées - SIRET 498 369 123 - Agence signataire de la Charte Com'Avenir
Imprimé sur papier 100% recyclé, encres végétales, imprimeur labellisé Imprim'Vert, Korus
COM'AVENIR

Maîtrise de l'énergie : Des économies pour dynamiser votre entreprise

Maîtriser l'énergie c'est :

• Une obligation

Pour contribuer à la limitation des gaz à effet de serre en grande partie responsables du réchauffement climatique, la France, d'ici à 2050 doit diviser par 4 ses émissions de CO2. Tout le monde, particuliers, industriels, agriculteurs et artisans, est concerné et doit aujourd'hui prendre des mesures qui se traduisent par une maîtrise des consommations énergétiques.

• Participer à la protection de l'environnement

Choisir une machine de nettoyage à sec dernière génération, une machine à laver qui consomme moins d'eau, changer de système de chauffage, de combustible permet aussi de diminuer la production de déchets et autres effluents liquides ou gazeux polluants et contribuer activement à la protection de l'environnement.

• Réduire sensiblement les charges de l'entreprise

Maîtriser l'énergie c'est faire la chasse au gaspillage. Il suffit de petits gestes pour enclencher le processus qui vous permettra de limiter vos dépenses de production - fabrication, de chauffage, d'éclairage... et réduire ainsi vos factures.

Témoignage



“

Une entreprise (SECAPRESS – Grégoire Meilhan Tél. 05 56 34 90 69) a mis au point une technique très originale :

Les machines de nettoyage à sec (NAS) sont équipées de 3 filtres à cartouches montés sur châssis mobiles avec des raccords souples. Elles sont donc dépourvues de distillateur.

Cette technique (semble-t-il isolée) permet de réduire les consommations électriques, d'éviter toute manipulation de perchloréthylène (PER) dans les pressings (notamment les phases d'élimination des boues), et autorise par ailleurs un fonctionnement optimal (pas de temps perdu par la distillation). Les machines tournent ainsi à leur plein potentiel.

Cette technique nécessite que le traitement des filtres et la distillation du PER récupéré sur les machines soient déportés et centralisés dans un atelier.

Des petits gestes quotidiens pour la maîtrise de l'énergie

Dans les entreprises de nettoyage à sec et blanchisserie, environ **83 %** des consommations énergétiques sont dues à la partie production (machine de nettoyage à sec - NAS -, à laver, séchoir...).

Les postes consommateurs d'énergies

Plan d'action



Les contrats d'énergie

Electricité (taux d'utilisation 67 %)

Utilisée pour le fonctionnement des machines et pour l'éclairage des ateliers. La plupart des contrats sont souscrits auprès d'EDF au tarif Bleu. Les contrats sont fonctions de la puissance électrique installée exprimée en kW.

Gaz (taux d'utilisation 33 %)

Utilisé essentiellement pour les sècheurs de grande capacité et les chaudières à vapeurs, voire le chauffage de l'atelier.

L'éclairage

Souvent négligé, l'éclairage représente pour certaines entreprises un coût non négligeable.



- Pensez à remettre en cause vos contrats d'énergie pour ajuster la puissance souscrite et dans certains cas négocier leur nature.

Attention : le changement d'une machine peut avoir un impact sur la puissance souscrite. Cette évolution doit donc être précédée par une démarche de simulation tarifaire pour orienter le choix de son énergie primaire.

- Privilégiez l'éclairage naturel économe et prolongeant la vie des installations existantes, qui restent nécessaires en hiver.

- Lors du remplacement ou rénovation de l'éclairage, utiliser des ballasts électroniques (10% d'économie d'énergie) et scinder les alimentations et les commandes pour n'éclairer que les zones utiles à l'activité.



- Parfois une automatisation de la commande d'éclairage par interrupteur crépusculaire (type Lumandar par exemple) est un facteur d'économie notable.

*PAC : Pompe à Chaleur



Le chauffage - climatisation

Des moyens de chauffage et parfois de climatisation sont utilisés dans les bureaux, et c'est le gaz naturel qui prime.

En général, les calories dégagées par les machines suffisent à chauffer en hiver. En revanche, l'été, la température des locaux est parfois très élevée.

L'isolation

Les ateliers de nettoyage à sec et blanchisserie sont souvent mal isolés notamment les ouvrants (simple vitrage).



- Eviter les solutions électriques par simple convecteur.

- Pose de climatisation : utiliser une PAC* multi split desservant plusieurs appareils et capable de produire de la chaleur et du froid indépendamment et simultanément (Investissement de l'ordre de 5000 €HT/100m²).

- Eliminer les calories produites à la source par extraction au dessus des machines et dans certains cas en créant des ouvertures (y compris en toiture) pour favoriser une aération naturelle.



- L'isolation des bâtiments est primordiale en été, pour limiter les apports thermiques extérieurs, en hiver pour des locaux dédiés au séchage. Il est possible de récupérer l'excès thermique de certaines machines de nettoyage à sec, (celles qui utilisent une PAC* refroidie à l'air), et d'assécher les locaux dédiés au séchage avec un déshumidificateur.



La gestion de l'eau

Dans les entreprises de nettoyage à sec (NAS), l'eau utilisée pour refroidir le distillateur de la machine de NAS est récupérée et stockée dans un réservoir (souvent non calorifugé) pour alimenter les machines à laver indifféremment pour les lavages et les rinçages.

L'eau est bien récupérée mais son énergie thermique est en partie perdue.



- Pensez à calorifuger la cuve de stockage des eaux de refroidissement de la machine de NAS.

- La mise en place d'électrovannes commandées par le programmeur de la machine à laver permettrait d'utiliser l'eau préchauffée du système de refroidissement de la NAS pour les lavages.

En blanchisserie un système de même nature (électrovannes) permettrait de récupérer la chaleur contenue dans les eaux de lavage chaudes. Avant rejet, ces eaux usées seraient dirigées vers un échangeur thermique plongé dans une cuve tampon isolée d'eau propre pour un nouveau cycle de lavage, afin de minimiser l'apport énergétique.

- Possibilité de mise en place de panneaux solaires pour la production d'ECS (eau chaude sanitaire).

- La récupération de l'eau de pluie pour le système de refroidissement de la NAS (dépourvue de calcaire) permettrait de prolonger la durée de vie des machines.

- Pensez à poser un adoucisseur d'eau si le taux de calcaire du réseau public est élevé.



Machine de nettoyage à sec (NAS)

Le nettoyage à sec peut être réalisé avec différents solvants et celui-ci est soit distillé, soit filtré :

- Le perchloréthylène (PER) : solvant chloré utilisé dans la majorité des entreprises.

- Multi-solvants : KWL et Green Earth, qui est un solvant à base d'hydrocarbure pour le premier et du Silicone liquide pour le second.

La majorité des machines fonctionnent avec un distillateur équipé d'une PAC refroidie par eau, plus rarement, refroidie par air.

Machine AQUANETTOYAGE

Fonctionne à l'eau et permet de traiter tous les tissus synthétiques, les cotons et certaines laines. Ce système nécessite un pré-séchage du linge dans un séchoir industriel pour une phase de défroissage avant d'être étendu à l'air.

Machines annexes

Tables à repasser, cabines de détachage, lave linge, sèche linge... ont tous des consommations énergétiques très différentes à ne pas négliger.



- Les machines de NAS les plus économes en énergies sont celles qui ne possèdent pas de distillateur mais filtrent le solvant. En effet, dans ce cas la machine consomme moins d'électricité ou de vapeur (absence de distillateur) et pas d'eau.

- Les machines utilisant le KWL fonctionnent avec des filtres mais leur traitement représente aussi un coût à ne pas négliger.



- L'Aquanettoyage restitue les vêtements très souples mais entraîne un repassage plus important que le nettoyage à sec. Le détachage est comparable pour les deux principes de nettoyage



- Quand vous achetez des machines (tables à repasser, cabine de détachage ...), privilégiez celles qui consomment moins d'énergie même si elles sont plus chères. Les économies de fonctionnement compenseront largement la différence de prix. Pour vous repérer, regardez les étiquettes énergie sur les machines.

- Évitez de faire tourner vos machines à vide et pensez à les nettoyer régulièrement sans oublier le changement des filtres à charbon actifs de vos systèmes d'extraction d'air.